



une marque d'Orange Belgium



AUTORISATION DE TRANSFERT DE NUMÉRO(S) FIXE(S) VERS VOO

IDENTIFICATION DE L'ABONNÉ VOO

N° abonné VOO (si d'application) :

Nom de l'abonné :

Prénom :

Adresse du raccordement à VOO :

Rue :

N° :

Boîte :

Code postal :

Commune :

IDENTIFICATION DU/DES NUMÉRO(S) À TRANSFÉRER

Le signataire autorise VOO à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de transférer le/les numéro(s) de fixe énuméré(s) ci-dessous sur le réseau de VOO.

1. Numéro de téléphone

Numéro de client chez l'opérateur actuel* :

Opérateur actuel :

2. Numéro de téléphone

Numéro de client chez l'opérateur actuel* :

Opérateur actuel :

*Pour connaître votre numéro de client, regardez sur la facture de votre opérateur actuel.

SIGNATURE

Le transfert de votre/vos numéro(s) existant(s) ne vous dispense pas de vous acquitter de vos obligations contractuelles vis-à-vis de votre ancien opérateur, sous peine d'indemnités. Selon la loi, le portage d'un numéro peut durer au maximum 1 jour ouvrable. Parfois, vous devez également tenir compte du temps additionnel nécessaire pour mettre en service votre ligne fixe ou votre connexion mobile. Dans ce cas, vous devez convenir d'une date spécifique pour le portage du numéro avec votre opérateur. Si le portage prend plus d'un jour ouvrable ou si la date convenue n'est pas respectée, vous avez droit à une compensation. Veuillez-vous adresser à cet effet à votre nouvel opérateur. Pour plus d'informations sur votre droit à une compensation en cas de retard dans le portage du numéro, veuillez consulter le lien suivant : www.ibpt.be/np.

Date:

Signature du titulaire :

A renvoyer signé dans une enveloppe
non timbrée à l'adresse suivante:
DA-852-968-4
4040 Herstal

